

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} juillet 2019

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 18
Présents : 10 Votants : 13

Date de la convocation : 21/06/2019

Présents : COURTOIS-PAULUS A, GEORGE M, BONNAVENTURE C, COLIN A, COLIN R, GEORGEL M, MANGEOL S, MATHIEU M, THIEBAUT M et VAUTRIN-ROLLOT A.

Absents excusés : Jean-Pierre CARITEAU a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT
Sébastien HACH a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS
Virginie COUTINHO a donné pouvoir à Corine BONNAVENTURE
Daniel MOUGEL
Valérie AUBERTIN

Absents : Emmanuel VUILLEMIN, Pierre-Antoine RICHARD et Armelle SERVANCKX

Le lundi 1^{er} juillet 2019 à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Madame Anne COURTOIS-PAULUS, Maire.

Le compte-rendu de la séance du 25 avril 2019 ayant été validé, Madame le Maire informe l'Assemblée de la démission de Madame Emilie Maillard de ses fonctions de conseillère municipale. Elle précise que le conseil municipal siègera désormais avec 18 membres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (sauf mention contraire),
Entendu le contexte rappelé par Madame le Maire,

Vu le programme et le plan de financement proposés pour la construction d'un nouveau site d'hébergement et de restauration, non meublé, à destination de la Maison Familiale Rurale de Hadol,

Entendu les exposés de M. Le Goff, Secrétaire Général de la Préfecture, de Mme Di Mattéo et M. Gillet respectivement Présidente et Directeur de la Fédération Régionale des MFR et de Mme Hacquard et M. Lecuirot respectivement Présidente et Directeur de la MFR de Hadol, présents lors de ce conseil,

Considérant l'obligation de construire une nouvelle structure d'accueil adaptée en matière réglementaire et sanitaire,

Considérant l'intérêt de maintenir la MFR sur la commune de Hadol à laquelle elle est historiquement ancrée depuis 1947,

Considérant que la MFR est un atout pour le développement de notre territoire apportant une qualification professionnelle par l'alternance à de nombreux élèves,

Considérant, entre autres, les engagements financiers de l'Etat, de la Région, du Département et de la Fédération Régionale des MFR et avec l'appui de la C.A.E qui reconnaissent la pertinence de ce projet,

Considérant que la MFR, ayant un statut de droit privé, n'est pas éligible à des financements publics, le projet doit être porté par une collectivité territoriale,

- Conditionne la construction d'un internat avec restauration, non meublé, par la commune de Hadol, aux accords de subventions de l'ensemble des partenaires financiers à concurrence de 80% du coût du projet,

- **Approuve** le programme présenté et le plan de financement prévisionnel s'établissant à 2 663 376 € H.T,
- **Signale** que les échéances de l'emprunt finançant le reste à payer seront couvertes par une contribution de la MFR à qui les locaux seront mis à disposition selon une convention à définir,

*Concernant la construction du Pôle de Santé,
vu la note de présentation et le récapitulatif estimatif des travaux,*

- **Approuve** (11 Pour, 2 abstentions) l'Avant Projet Définitif de construction du Pôle de Santé et arrête le montant prévisionnel des travaux à 818 609,94 € H.T,
- **Approuve** l'avenant actant le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre,
- **Fixe** forfaitairement à 2,00 € le prix de vente des ouvrages retirés du fond de la Bibliothèque Municipale de Hadol,
- **Valide** le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires au profit du personnel communal,
- **Refuse** le transfert du stade de football de la commune vers la Communauté d'Agglomération d'Epinal,
- **Accepte** le retrait de la Commune de Sainte Barbe du SMIC des Vosges,
- **Note** que l'examen du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et de l'adhésion à SPL X-Démat est reporté à une prochaine séance.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Subventions accordées par le Conseil Départemental des Vosges :

- 15 600,00 € pour le programme de voirie 2019,
- 9 889,00 € pour la création d'une aire de jeu multisport.

Les horaires de classe entrant en vigueur au groupe scolaire en septembre prochain ont été validés par les services académiques (L.M.J et V de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 16h15).

La séance est levée à 22h30

Fait à Hadol, le 12 juillet 2019
Le Maire,

Anne COURTOIS-PAULUS

Le secrétaire de séance,

Michel GEORGE